L' « Ultime Liberté »,
le droit de choisir sa fin de vie,

est un prolongement cohérent
de l' émancipation pluriséculaire
des droits et des libertés
de la personne humaine.

« Esprit des Lumières »
et « Droits Humains »

Vous avez soutenu et soutenez toujours
la liberté du choix de procréer
à travers la légalisation
de la contraception et de l' IVG,

Vous avez soutenu et soutenez toujours
la liberté et l' égalité des droits des
différentes orientations sexuelles
et les transformations nécessaires
de la législation à cet égard,

La liberté du choix des modalités de notre fin de vie

se place dans la continuité de cette conquête progressive mais inachevée des droits et des libertés de la personne humaine, pour en instituer la reconnaissance juridique dans la société.